

Envoi par courrier et par télécopie : (418) 644-8222

DQ2

Québec, le 12 décembre 2003

Monsieur Michel Simard
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie
Questions complémentaires du 12 décembre 2003 (*n^{os} 1, 2 et 3*)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet précité, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions du 12 décembre 2003
adressées au ministère de l'Environnement**

À la suite de l'audience, la commission a reçu les questions suivantes :

Question 1

Lors de l'élaboration de son étude d'impact, le promoteur a considéré pour l'étude du climat sonore que la zone visée par l'agrandissement du LES se trouvait dans une zone de classe III. La directive 98-01 émise par votre ministère permet de produire une certaine ambiance sonore en fonction de la catégorie de classe. Y a-t-il des critères pour la détermination d'une classe plutôt qu'une autre? Y a-t-il des différences significatives entre chacune d'elles qui pourraient influencer dans le cas présentement à l'étude les interprétations relatives aux effets du projet sur le climat sonore environnant le site?

Question 2

Dans l'étude d'impact, aux pages 3-47 à 3-49, le scénario proposé par le promoteur appuie la demande pour le projet de conserver la même quantité de déchets enfouie annuellement, tout en atteignant les objectifs de valorisation de la Politique 1998-2008. C'est en fait grâce à la présence d'une « réserve opérationnelle et concurrentielle » de 25% que la demande d'enfouissement annuel passe de 800 000 tonnes à 1 million de tonnes, soit, pour 9 ans, une demande d'agrandissement de 9 millions de tonnes au lieu de 7,2 millions. Est-il habituel que soit invoquée une telle demande de réserve opérationnelle et concurrentielle et pour un tel pourcentage?

Question 3

Dans l'étude d'impact, à la page 5-65 (2^e §), il ressort de l'étude qu'en aval du point de rejet des eaux de ruissellement du site d'enfouissement dans le ruisseau aux Castors, le développement de la végétation et de la faune ichthyenne sont peu développés contrairement à ce qui s'observe plus en amont. La qualité des eaux rejetées a-t-elle un effet sur le milieu biologique?